

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2<sup>ème</sup>/I-18

*L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

### GESTION DE LA DETTE

---

Par délibération de l'assemblée départementale, vous m'avez délégué le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

#### A – Bilan de l'exercice 2012

Conformément à l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées durant l'exercice budgétaire 2012.

Lors du vote du budget primitif 2012, le Conseil Général a fixé à 10 000 000 euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 970 000,00 euros le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

De ce fait, quatre contrats de prêts, à taux fixe, ont été signés avec les établissements bancaires suivants :

1°) budget principal :

- Caisse des Dépôts et Consignations : 1 000 000 euros, taux fixe à 4,51 %, durée 15 ans,
- réseau Caisse d'Epargne - Crédit Foncier : 3 000 000 euros, taux fixe à 4,74 %, durée 15 ans,
- Crédit Agricole – Corporate et Investment Bank : 6 000 000 euros, taux fixe à 4,80 %, durée 12 ans,

2°) budget annexe de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

- Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées : 970 000 euros, taux fixe à 4,80 % durée 12 ans,

Les caractéristiques de ces prêts figurent dans les pièces jointes au présent rapport ainsi que dans les annexes du budget primitif 2013.

De ce fait, la situation de la dette départementale (budget principal), au 31 décembre 2012, est la suivante :

- encours : 194 400 772,82 €
- taux moyen : 4,18 %
- durée résiduelle moyenne : 15 ans 6 mois
- capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute soit : 5 ans 5 mois,
- niveau d'endettement : encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement hors excédent soit 69,25 % ; ce taux ne doit pas dépasser 100 %,
- risque financier : annuité de la dette/recette réelle de fonctionnement hors excédent soit 6,75 % ; ce taux doit être inférieur à 20 %.

L'annuité 2012 de la dette se répartit ainsi:

	Budget Principal	Base de Plein Air et de Loisirs
- capital :	10 468 859,96 €	169 821,66 €
- intérêts :	8 472 000,75 €	121 594,07 €

## Budget Principal

## Base de Plein Air et de Loisirs

18 940 860,71 €

291 415,73 €

Concernant la structure de la dette départementale, je vous précise que :

1) pour le budget principal, celle-ci est constituée à :

- 53,98 % de prêts à taux fixe,

- 0,82 % de prêts à taux variable,

- 45,20 % de prêts dits « structurés » ayant pour avantage de bénéficier d'un taux fixe moyen de 3,99 % (ils n'ont pas été perturbés par la crise financière et bancaire du deuxième semestre 2008, ni même par celle du quatrième trimestre 2011).

<b>organismes bancaires</b>	<b>capital restant dû au 31/12/2012</b>	<b>taux</b>	<b>année dernière échéance</b>
Crédit Coopératif (1 prêt)	3 286 557,47 €	3,70 %	2021
DEXIA (8 prêts)	102 244 936,19 €	compris entre 3,33 % et 4,62 %	entre 2018 et 2034
Crédit Agricole (9 prêts)	18 063 704,08 €	compris entre 0,53 % et 4,80 %	entre 2013 et 2030
Société Générale (5 prêts)	13 203 981,31 €	compris entre 3,42 % et 4,87 %	entre 2017 et 2029
Banque Populaire Occitane (4 prêts)	22 096 855,94 €	compris entre 3,51 % et 3,94 %	entre 2025 et 2028
Caisse d'Épargne (8 prêts)	31 348 005,32 €	compris entre 2,80 % et 4,65 %	entre 2019 et 2030
Crédit Agricole pour ASA (1 prêt)	156 732,51 €	4,55 %	2014
Caisse des Dépôts et Consignations (1 prêt)	1 000 000,00 €	4,51 %	2027
Crédit Foncier (1 prêt)	3 000 000,00 €	4,74 %	2027
<b>TOTAL</b>	<b>194 400 772,82 €</b>		

2) pour la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, la dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 4,28 % pour un encours au 31 décembre 2012 de 3 832 161,58 € et une durée résiduelle moyenne de 12 ans 8 mois.

<b>organismes bancaires</b>	<b>capital restant dû au 31/12/2012</b>	<b>taux</b>	<b>année dernière échéance</b>
C.D.C. (1 prêt)	52 983,56 €	4,42%	2024
DEXIA (6 prêts)	475 900,57 €	compris entre 3,66 % et 4,87 %	entre 2014 et 2021
Caisse d'Épargne (2 prêts)	1 580 799,84 €	compris entre 3,95 % et 4,19 %	entre 2027 et 2028
Crédit Agricole (3 prêt)	1 152 854,89 €	Compris entre 3,03 % et 4,80 %	2025
Banque Populaire (1 prêt)	569 622,72 €	3,78 %	2026
<b>TOTAL</b>	<b>3 832 161,58 €</b>		

#### B – La charte de bonne conduite, dite « Charte Gissler »

Rappelons les principes de la charte Gissler qui, outre l'engagement des banques de ne plus proposer aux collectivités locales de prêts à risques, prévoit, dans un souci de transparence et de comparaison des offres, que les produits soient classés en fonction des risques supportés par les collectivités. Ce classement va de l'indice le moins risqué soit 1 A au plus risqué soit 6 F. En contre-partie, les collectivités locales se sont engagées à communiquer, chaque année, à l'assemblée délibérante la situation de leur dette.

Ainsi la classification de nos emprunts selon la typologie de la charte Gissler, est la suivante :

1°) budget principal : 38 emprunts

- catégorie 1-A (taux fixe simple) : 33 emprunts pour un encours global de 106 537 868,12 € soit 54,80 % de l'encours,

- catégorie 1-B (barrière simple) : 1 emprunt pour un encours global de 8 737 218,16 € soit 4,49 % de l'encours,

- catégorie 1-C (taux fixe avec option d'échange contre un taux variable) : 1 emprunt pour un encours global de 1 891 969,13 € soit 0,97 % de l'encours,

- catégorie 1-D (taux avec multiplicateur jusqu'à 3) : 0 emprunt,

- catégorie 1-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5) : 1 emprunt pour un encours global de 18 879 454,09 € soit 9,72 % de l'encours,

- catégorie 3-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5 et écart d'indices zone euro) : 1 emprunt pour un encours global de 28 689 880,50 € soit 14,76 % de l'encours,

- catégorie 4-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5 et indice hors zone euro) : 1 emprunt pour un encours global de 29 664 382,82 € soit 15,26 % de l'encours.

2°) budget de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

Tous les prêts (13 emprunts) sont classés en catégorie A1 (taux fixe simple) soit 100 % de l'encours.

### C – Produits structurés

Je vous rappelle que l'encours est constitué à 99,18 % d'emprunts à taux fixe soit 33 emprunts à taux fixe classique avec un encours global de 106 537 868,12 € et 5 emprunts structurés avec un encours global de 87 862 904,70 €

Les cinq emprunts dits « produits structurés » concernent DEXIA Crédit Local. Ils sont issus de nombreux réaménagements réalisés, chaque année, dans le cadre d'une gestion active de la dette. Ils ont permis, et permettent encore tant que les barrières ne sont pas désactivées, de bénéficier de taux plus intéressants que les taux fixes proposés au moment de leur négociation et ont donc généré des économies budgétaires sur le montant des intérêts remboursés (4,543 millions d'euros de 1996 à 2011).

Le détail des cinq emprunts dits « produits structurés » est le suivant :

1°) un produit de pente (TOFIXMS+) : encours de 28,690 millions d'euros, indexé sur l'écart entre le CMS 30 ans (Constant Maturity Swap) et le CMS 1 an. Cet emprunt de DEXIA bénéficie d'un taux fixe garanti de 4,18 % tant que l'écart est supérieur ou égal à 0 (au 01/01/2013 il est de 2,124 %). Classement charte Gissler : 3 E. Ce prêt est issu de la renégociation de 17 prêts, débutée en 1997, avec des taux fixes et des taux variables allant de 4,79 % à 9,90 %.

2°) quatre produits à barrière : 4 prêts DEXIA sont concernés par ce type de produit qui garantit un taux fixe tant que la barrière n'est pas franchie.

emprunt réalisé en 2003 (délibération de la Commission Permanente du 21/07/2003) et indexé sur l'euribor 3 mois (TOP): encours 1,892 millions d'euros avec un taux fixe de 3,64 % tant que l'euribor 3 mois est inférieur ou égal à 5,50 % (au 01/01/2013, il est de 0,188 %). Classement charte Gissler 1C.

emprunt réalisé en 2005 (délibération de la Commission Permanente du 20/06/2005) indexé sur l'euribor 12 mois (TIPTOP EURIBOR): encours 8,737 millions d'euros avec un taux fixe de 3,33 % tant que l'euribor 12 mois est inférieur ou égal à 5,50 % (au 01/01/2013, il est de 0,543 %). Classement charte Gissler 1 B.

prêt indexé sur l'euribor 12 mois (TOFIXIA) : encours 18,879 millions d'euros avec un taux fixe garanti de 4,38 % tant que l'euribor 12 mois reste inférieur ou égal à 6 % (au 01/01/2013, il est de 0,543 %). Classement charte Gissler 1 E. Ce prêt est issu de plusieurs renégociations regroupant 7 emprunts (délibérations de la Commission Permanente des 26 avril 1999, 25 août 2003, 20 juillet 2006 et 26 mai 2008) avec des taux variables allant de 4,67 % à 5,10%.

prêt indexé sur le libor dollar 12 mois (TOFIXIA USD FLEXI) : encours 29,664 millions d'euros avec un taux fixe garanti de 4,44 % tant que le libor dollar est inférieur ou égal à 6,50 % (au 01/01/2013, il est de 0,842 %). Classement charte Gissler : 4 E. Ce prêt est issu de plusieurs renégociations menées depuis 1996, regroupant 21 prêts avec des taux fixes et des taux variables allant de 4,75 % à 10,35%

Je vous précise, par ailleurs, que depuis 2006, tous les emprunts négociés pour financer les investissements du Conseil Général sont des prêts à taux fixes classiques.

D – Prévisions pour l'exercice 2013 concernant le budget principal

Concernant la gestion 2013, je vous propose, afin de financer nos investissements départementaux, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 10 000 000 €.

Ce montant est identique à celui de 2012 et inférieur aux années précédentes qui avaient enregistré la construction des collèges Vercingétorix à Montech et Manuel Azaña à Montauban, la rénovation de l'Espace des Augustins, l'aménagement du Centre Universitaire, la liaison Quercy Gascogne et les rampes de Caylus, le relogement des services et la construction du CMS de Nègrepelisse :

- 2005 : 20 500 000 €
- 2006 : 18 000 000 €
- 2007 : 18 000 000 €
- 2008 : 24 000 000 €
- 2009 : 21 000 000 €
- 2010 : 15 000 000 €
- 2011 : 13 500 000 €
- 2012 : 10 000 000 €

Le montant prévisionnel des investissements directs prévus à ce budget primitif s'élève à 17 625 936 € financés à 57 % par emprunt (il était de 44 % en 2012, 77 % en 2011 et de 64 % en 2010 et 2009).

Au titre de cette année, le montant de l'annuité de la dette sera, pour le budget principal, de 19 463 926,45 euros avec une répartition de remboursement de :

- 11 345 092,40 euros en capital,
- 8 118 834,05 euros en intérêts.

Comme vous pouvez le constater les années 2012 et 2013 se caractérisent par un recours à l'emprunt inférieur au montant remboursé en capital, signe de notre désendettement.

Selon les évolutions des marchés financiers, je vous propose de procéder, comme par le passé, aux négociations avec les organismes bancaires afin d'obtenir les meilleures conditions et de continuer à mener une gestion active de la dette en matière de refinancement d'emprunts.

Je vous saurais gré de me donner acte de la présente communication concernant la gestion de la dette 2012 et de m'autoriser à réaliser un volume d'emprunt de 10 000 000 € pour financer les investissements de 2013 sur le budget principal.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Donne acte à Monsieur le Président de la présente communication concernant la gestion de la dette 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser un volume d'emprunt de 10 000 000 € pour financer les investissements de 2013 sur le budget principal,

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

## ANNEXE I

CG 13/2<sup>ème</sup>/I-18ann1

### BUDGET DEPARTEMENTAL

---

#### Caisse des Dépôts et Consignations

##### contrat n° 1220140

- Montant.....: 1 000 000,00 €
- Date de versement des fonds.....: 25 avril 2012
- Date de l'échéance.....: 1<sup>er</sup> mai 2013
- périodicité.....: annuel
- durée .....: 15 ans
- mode d'amortissement du capital : constant
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 4,51 %
- frais de dossier.....: 300,00 €
- classification charte Gissler.....: A1

#### Crédit Foncier de France

##### contrat n° 0018865Y

- Montant.....: 3 000 000,00 €
- Date de versement des fonds.....: 04 juin 2012
- Date de la 1<sup>ère</sup> échéance.....: 04 juin 2013
- périodicité.....: annuel
- durée .....: 15 ans
- mode d'amortissement.....: constant
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 4,74 %
- frais de dossier.....: 3 000,00 €
- classification charte Gissler.....: A1

#### Crédit Agricole – Corporate & Investment Bank

##### contrat n° 18062012

- Montant.....: 6 000 000,00 €
- Date de versement des fonds.....: 20 juin 2012
- Date de la 1<sup>ère</sup> échéance.....: 20 septembre 2012
- périodicité.....: intérêts : trimestriels - amortissement : annuel
- durée .....: 12 ans
- mode d'amortissement.....: annuel linéaire
- décompte des intérêts.....: exact/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 4,80 %
- frais de dossier.....: 12 000,00 €
- classification charte Gissler.....: A1

Le Président,

## ANNEXE II

---

CG 13/2<sup>ème</sup>/I-18ann2

### BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

### DU TARN ET DE LA GARONNE

---

### Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

---

contrat n° 20004987226

- Montant..... : 970 000,00 €
- Date de versement des fonds..... : 20 juin 2012
- Date de la 1<sup>ère</sup> échéance..... : 20 juin 2013
- périodicité..... : annuelle
- durée ..... : 12 ans
- mode d'amortissement..... : constant
- décompte des intérêts..... : exact/360
- taux d'intérêt..... : fixe à 4,80 %
- classification charte Gissler..... : A1

Le Président,